



Brochure *Sorties culturelles – Sorties bibliothèques* : une tonne d'idées d'activités!

Toujours très attendue, la brochure *Sorties culturelles – Sorties bibliothèques* hiver-printemps 2019 sera distribuée dans tous les foyers lévisiens au début de janvier.



Les nombreuses activités proposées par la Ville de Lévis et ses partenaires vous convaincront certainement de sortir malgré le temps froid.

Consultez la brochure en ligne à culturelevis.com.

Bonnes sorties!

Période de RECRUTEMENT D'ARTISTES Série de concerts *Les Mercredis Courant d'Airs* 2019



La Ville invite les artistes lévisiens à soumettre un projet de concert pour l'édition 2019 de la série de spectacles musicaux *Les Mercredis Courant d'Airs*.

Les artistes embauchés présenteront leur spectacle lors d'une soirée à déterminer en juin, juillet ou août 2019. Le public ayant manifesté le souhait d'avoir plus de chansons francophones, les artistes de ce répertoire sont particulièrement les bienvenus.

Pour soumettre une candidature, complétez le formulaire disponible au Service des arts et de la culture ou à culturelevis.com, dans le calendrier *À votre agenda*, sous l'événement *Mercredis Courant d'Airs*.

Date limite : 20 janvier 2019

Jusqu'au 31 janvier pour vous inscrire au programme *Un nouvel enfant, un arbre*

Les nouveaux parents ont jusqu'au 31 janvier pour s'inscrire au programme *Un nouvel enfant, un arbre* afin de recevoir gratuitement un arbre à planter en l'honneur de leur bébé né en 2018.

Critères d'admissibilité :

- être propriétaire de son terrain résidentiel à Lévis
- être parent d'un enfant né en 2018
- s'inscrire sur le site Internet de la Ville d'ici le 31 janvier 2019

Les arbres seront distribués en juin 2019. Avec cet engagement écologique, la Ville souhaite assurer aux enfants d'aujourd'hui, comme aux générations futures, un environnement plus pur, sensibiliser les jeunes au bien-être de l'arbre et augmenter le patrimoine arboricole.

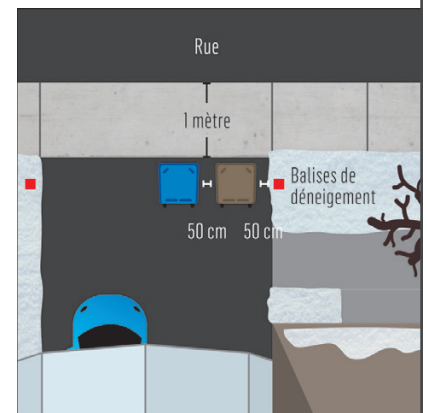


Assurez-vous de bien positionner vos bacs roulants en hiver

- Ne placez jamais vos bacs sur la voie publique.

Placez-les dans votre entrée, à 1 m de la bordure de la rue ou du trottoir.

- Ne placez pas vos bacs à l'intérieur de l'abri temporaire ni derrière les bancs de neige; ils doivent être facilement accessibles pour l'opérateur.



- Assurez-vous que vos bacs soient suffisamment éloignés des balises de déneigement pour éviter qu'elles soient endommagées au passage du bras mécanique.

- Les poignées des bacs doivent être en direction de la maison.

- S'il y a plusieurs bacs, conservez un espace de 50 cm (20 po) entre ceux-ci.

En cas de tempête :

- Attendez le matin pour sortir vos bacs ou, si c'est possible, attendez la collecte suivante.

- Retirez les bacs de la bordure de la voie publique dès que possible, une fois la collecte effectuée.

- VIRAGE ÉLECTRONIQUE DES AVIS PUBLICS -

Consultez les avis publics à l'adresse ville.levis.qc.ca/avispublics. Les avis sont également affichés à l'hôtel de ville et dans les trois bureaux d'arrondissement.

Inscrivez-vous à Info-Lévis pour recevoir par courriel des notifications lorsque les avis sont publiés : ville.levis.qc.ca/info-levis.